

Delémont, le 21 juin 2017

PROCES-VERBAL

de la 1^{re} Assemblée générale ordinaire de l'AFCI-JU, qui s'est tenue jeudi 1^{er} décembre 2016, à l'auditoire AV 33 de la division commerciale du CEJEF, à Delémont.

Présents :

Comité de l'AFCI-JU :

- M. Patrick Wagner, président
- M. Vincent Bédard, vice-président
- Mme Marlyse Fuhrer
- M. Jean-Frédéric Gerber
- M. Eric Joray
- Mme Catherine Monnerat

Commission de formation :

- M. Raphaël Ciochi
- M. Vincent Joliat
- Mme Chloé Petignat
- M. Loïc Stalder
- M. Gabriel Willemin

Cheffe experte :

- Mme Caroline Balmer

Vérificateur des comptes :

- RéviAjoie, Porrentruy, M. Olivier Godat

Entreprises formatrices :

- Caisse de pensions, Porrentruy, Mme Pascale Erard
- Caisse de pensions, Porrentruy, Mme Mariline Folly
- Commune de Cornol, M. Gilles Villard
- Commune de Clos du Doubs, M. Philippe Burket
- Commune mixte de Haute-Sorne, M. Gérald Kraft
- Commune mixte de Rossemaison, M. Francis Meyrat
- Commune mixte de Bonfol, Mme Nadine Péchin
- Ets Röthlisberger, Glovelier, Mme Sabine Sticchi
- Etude d'avocat Beuret, Delémont, Me Serge Beuret
- Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, Courfaivre, M. Grégory Schaffner
- Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, Courfaivre, M. Claude-Alain Henz
- Fondation les Castors, Porrentruy, Mme Antonella Sacconi
- HEP-BEJUNE, Bienne, Mme Jocelyne Forlani
- SFO, Delémont, M. Jonathan Chevrolet
- Victorinox Swiss Army SA, Delémont, Mme Ilona Willemin

Procès-verbal :

- Mme Marlyse Fuhrer

Pour le procès-verbal, le langage épïcène est adopté.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée constitutive du 27 avril 2015
2. Rapport d'activité
3. Comptes 2015 – 2016
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Budget 2016 – 2017
6. Fixation des cotisations
7. Activités futures et affiliation à l'Association
8. Divers et propositions individuelles

=====

M. Patrick Wagner ouvre la 1^{re} Assemblée générale ordinaire de l'AFCI-JU et souhaite la bienvenue à tous les participants. La liste de présence a été signée. 50 entreprises ou institutions sont excusées.

La convocation a été adressée le 4 novembre 2016. L'Assemblée accepte de délibérer sur la base de l'ordre du jour qui lui a été adressé.

1. Procès-verbal de l'Assemblée constitutive du 27 avril 2015

L'Association ne comptant encore aucun membre, le procès-verbal n'a été envoyé qu'aux membres fondateurs, à savoir ceux du Comité de l'AFCI-JU. Ce procès-verbal peut toutefois être consulté durant l'Assemblée ou être obtenu auprès du secrétariat.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres fondateurs, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activité

M. Patrick Wagner relate les activités de l'Association depuis l'Assemblée constitutive. Le Comité s'est réuni à trois reprises pour traiter les affaires courantes et plus particulièrement les objets suivants :

- ✓ Elaboration du « Règlement de la Commission de formation », conformément à l'art. 21 des statuts, qui stipule que : « Le Comité délègue, sur la base d'un règlement adopté par ses soins, à une Commission de formation la compétence d'organiser les cours aux personnes en formation, aux formateurs et aux experts ». Ce règlement définit sa constitution, son mandat, son organisation, ses tâches et ses indemnités et rémunérations.

Pour l'essentiel, la Commission de formation est chargée de l'organisation des cours interentreprises des apprentis et des stagiaires, de l'engagement et de la formation des animateurs des cours et des experts des Unités de formation, d'assurer la coordination avec les écoles et les entreprises formatrices, de veiller au recrutement et à la formation d'experts aux examens, en relation avec les cheffes-expertes et d'assurer la formation spécifique des formateurs en entreprises.

Durant l'exercice écoulé :

- 342 personnes en formation ont suivi les Cours interentreprises ;
- 2 animatrices des cours interentreprises ont été formées ;
- 9 experts pour l'évaluation des Unités de formation ont été formés ;
- 130 personnes ont suivi le cours 1 de formateur en entreprise ;
- 47 personnes ont suivi le cours 2 de formateur en entreprise ;
- 21 personnes suivent actuellement le cours 3 de formateur en entreprise.

La Commission de formation était présidée par Roger Fleury jusqu'au 31 juillet 2016. Celui-ci a mis un terme à son mandat après 15 années d'investissement au sein de l'ABAP-JU, de la Commission de formation des branches « Administration publique » et « Services et administration » et finalement de l'AFCI-JU. Absent lors de la présente Assemblée pour des raisons professionnelles, il est remercié pour son immense engagement, pour la disponibilité dont il a toujours fait preuve et pour ses compétences au service de la formation des employés de commerce. Une attention lui sera remise en temps voulu. Il a été remplacé depuis début août 2016 par M. Vincent Chételat.

- ✓ Elaboration d'une Convention d'engagement des animateurs des Cours interentreprises et des experts des Unités de formation, qui, après validation par un juriste, sera remis à toutes les personnes concernées.
- ✓ Signature d'un contrat de mandat pour la gestion du secrétariat de l'Association confié à la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, à Delémont.
- ✓ Approbation de l'Accord de collaboration de l'Association faîtière, la CIFIC-CH, avec les Commissions de formation et des modifications des statuts qui en ont découlé.
- ✓ Approbation du contrat de mandat et du contenu du site internet www.afci-ju.ch proposé par la Commission de formation. Ce site représente un véritable outil de travail à disposition du secrétariat, des personnes en formation et des maîtres d'apprentissage.
- ✓ Etablissement du cahier des charges des cheffes-expertes et décision de leur attribuer une indemnité supplémentaire de CHF 1'000.--/année, compte tenu du travail conséquent fourni. Les cheffes expertes sont Mmes Sylvie Frossard et Françoise Bochatay. Cette dernière ayant mis un terme à son mandat, elle sera remplacée par Mme Caroline Balmer.

En conclusion, M. Patrick Wagner remercie toutes les personnes qui s'engagent dans l'Association.

3. Comptes 2015 – 2016

Mme Marlyse Fuhrer présente les comptes de l'exercice 2015 – 2016.

Le total des produits se monte à CHF 208'626.--. Il est constitué des produits des subventions cantonales et fédérales pour CHF 31'520.--, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des Cours interentreprises pour CHF 155'600.--, des produits des cours de formateurs pour CHF CHF 4'600.--, de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 16'890.-- et de produits financiers pour CHF 16.--.

Quant aux charges, elles se montent à CHF 175'033.75. Elles sont constituées de charges de personnel (honoraires des animateurs) pour CHF 71'519.35, d'achat de matériel d'enseignement pour CHF 16'007.50, et d'autres charges d'exploitation, telles que frais de secrétariat, frais comptables, contribution à la CIFIC-CH, frais liés à l'organisation des CI, formation des formateurs, locations des infrastructures, matériel didactique, frais de séances et de représentation, prix du meilleur apprenti et stagiaire, matériel de bureau, site internet et frais bancaires, pour CHF 87'506.90.

Après attribution de CHF 18'592.25 à la provision pour perte d'exploitation et CHF 15'000.-- à la provision pour diminution future de la finance des cours, le résultat du compte d'exploitation de l'exercice 2015 – 2016 est nul.

Quant au bilan arrêté au 31 juillet 2016, il présente à l'actif :

- de la trésorerie à hauteur de CHF 58'353.25
- des créances pour CHF 400.-- (1 CI réglé depuis lors)
- un stock de matériel d'enseignement pour CHF 1'980.--
- et des actifs de régularisation à hauteur de 5'390.-- (pour l'essentiel, DFP non facturés - EC)
- soit un total de CHF 66'123.25

et au passif :

- un total de capitaux étrangers à court terme pour CHF 4'533.-- (facture de la CCIJ pour la gestion du secrétariat, provision pour frais comptables et quelques créanciers, réglés depuis lors)
- un total de capitaux propres constitué de fonds affectés à hauteur de CHF 61'590.25
- soit un total de CHF 66'123.25.

4. Rapport de l'organe de contrôle

Les comptes ont été vérifiés par Olivier Godat de la fiduciaire RéviAjoie Sàrl, mandatée par la Fiduciaire Jean-Maurice Maitre, à Porrentruy.

Après avoir communiqué quelques informations sur son mandat de vérificateur des comptes sur le contrôle restreint, M. Godat recommande l'acceptation des comptes et du bilan.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes et le bilan de l'exercice 2015 – 2016 et donne décharge au Comité.

5. Budget 2016 – 2017

Mme Marlyse Fuhrer présente le budget 2016 – 2017, établi sur les mêmes bases que l'exercice dernier, à savoir sans cotisation et en tenant compte du prix du jour de cours à CHF 200.--.

Toutes les entreprises ou institutions au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par le SFO sont considérées comme membres pour l'exercice en cours. Le prix du jour de cours reste fixé à CHF 200.--, mais comprend la cotisation. Les cours de formation des formateurs ne sont par contre pas facturés.

Le total des produits prévisibles se monte à CHF 190'120.--. Il est constitué des produits des subventions cantonales et fédérales pour CHF 29'600.--, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 148'000.--, de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 12'500.-- et de produits financiers pour CHF 20.--.

Quant aux charges, elles se montent à CHF 188'750.-- et sont constituées de charges de personnel (honoraires des animateurs) pour CHF 86'000.--, d'achat de matériel d'enseignement pour CHF 13'200.--, et d'autres charges d'exploitation, telles que frais de secrétariat, frais comptables, contribution à la CIFIC-CH, frais liés à l'organisation des CI, formation des formateurs, locations des infrastructures, matériel didactique, frais de séances et de représentation, prix du meilleur apprenti et stagiaire, matériel de bureau, site internet et frais bancaires, pour CHF 89'550.--.

Le compte de résultat pour l'exercice 2016 – 2017 laisse donc apparaître un excédent de produits de CHF 1'370.--.

Dès le prochain exercice, les comptabilités seront séparées, à savoir une pour la gestion de l'Association et une pour les cours interentreprises.

Le budget 2016 – 2017 est accepté à l'unanimité.

6. Fixation des cotisations

M. Patrick Wagner informe l'Assemblée que le montant de la cotisation s'élèvera à CHF 100.--/année + CHF 100.--/année et par personne en formation (PEF) dès la 2e personne en formation.

Soit : 0 et 1 personne en formation : CHF 100.--/année
2 personnes en formation : CHF 200.--/année
etc.

En contrepartie, les membres bénéficieront :

- de la diminution du prix des cours interentreprises (CI) à CHF 150.--/jour dès la rentrée scolaire 2017 (montant revu chaque année) ;
- de la gratuité des cours destinés aux formateurs en entreprises ;
- de l'invitation à l'Assemblée générale avec le droit de vote suivant : 1 voix jusqu'à 4 PEF + 1 voix supplémentaire par tranche de 5 PEF.

7. Activités futures et affiliation à l'Association

M. Patrick Wagner communique les principales activités de l'Association pour le prochain exercice. Il cite notamment la mise sur pied des cours de formateurs animés par Pierre Nendaz, Mastertrainer de la CIFIC-CH :

- Cours de base pour les formateurs en entreprises, les mercredi 6 ou jeudi 7 septembre 2017. Ce cours est obligatoire pour tous les nouveaux formateurs.
- Cours « De la théorie à la pratique » axé sur les entretiens et l'évaluation des STA et des UF et sur l'élaboration du PFP (profil de formation et des prestations), les 21 mars, ½ jour + 1 jour

les lundi 24 ou mardi 25 avril 2017. Prérequis : avoir suivi les cours de formation lors de l'entrée en vigueur de l'OrFo 2012 ou le cours de formateur 1.

Tous les cours sont annoncés sur le site de l'AFCI-JU.

8. Divers et propositions individuelles

M. Patrick Wagner invite les entreprises et institutions qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à l'Association. Le bulletin d'adhésion et les statuts peuvent être téléchargés sur le site de l'AFCI-JU.

M. Patrick Wagner clôt la partie statutaire de l'Assemblée. Il donne la parole à M. Eric Joray pour une présentation du nouveau bâtiment de la division commerciale du CEJEF, suivie de la visite des locaux et d'un apéritif.

AFCI-JU
La Secrétaire :



Marlyse Fuhrer

Début : 17h30
Fin : 18h15